N° 3395 du 6 au 19 décembre 2023

l'inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

Le choix de l'austérité
ÇA SUFFIT !

FO SOMMAIRE

© STEPHANE AUDRAS/REA

p. 4 à 7

ACTU (pages 4 à 7)

Pour nos droits, FO œuvre à contrer toutes les attaques

- Négociations « emploi des seniors » : le gouvernement accentue la pression.
- Agirc-Arrco : début des discussions sur les dispositifs de solidarité.
- Relocalisation d'activités : le rapport sévère de la Cour des comptes.
- Austérité : une louchée de plus pour le satisfecit des marchés?
- Face à l'inflation alimentaire, le retournement du gouvernement sur les titres-restaurant.
- Vers une loi Pacte II en 2024?

DROIT (page 9)

- Quand le collectif peut viser quelques salariés!

© JEAN-LUC BOIRÉ

p. 11 à 14

DOSSIER (pages 11 à 14)

- Logement, durée des contrats, salaire : l'urgence d'améliorer la situation des saisonniers.

INTERNATIONAL (page 16)

- Québec : les fonctionnaires prêts à la grève générale illimitée.
- Italie : grève le 15 décembre pour la défense du service public et contre l'austérité.

REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Dans l'aérien, inquiétude chez les contrôleurs, personnels navigants et agents au sol.
- SNCF : FO-Cheminots fustige *« l'aumône »* salariale.
- Lycée pro : mobilisation le 12 décembre contre le saccage du cursus.
- Recipharm : FO vent debout contre la fermeture du site.
- Élections CSE : une hotte de bons résultats pour FO.

CULTURE (page 22)

- Livre : cinq propositions pour transformer le secteur de l'aide à domicile.
- Documentaire : *« Maman elle aide les gens »*.

PORTRAIT (page 23)

- Nadine Doudard, DSC chez Yves Rocher : *« Les emplois sont sauvés »*.

© F. BLANC

p. 23

l'inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.

PRINT PRINT IN FRANCE

Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal décembre 2023.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : https://www.force-ouvriere.fr

L'éditorial de Frédéric Souillot
Secrétaire général @SouillotFo sur Twitter

SORTIR DE L'AMBIGUÏTÉ

La presse a largement commenté la *« mise en sommeil »* de l'intersyndicale. Il fallait sortir de l'ambiguïté. Ne pas laisser croire que l'intersyndicale avait vocation à s'installer de manière permanente. L'intersyndicale ce n'est pas un nouveau syndicat, c'est un outil quand nous avons des revendications communes. Et cela a été un très bel outil pour contester la réforme des retraites sur le refus commun du recul de l'âge de départ et de l'allongement de la durée de cotisation. Pendant ces longs mois de mobilisation, nous avons appris à mieux nous connaître, à nous parler, à travailler ensemble. Quand cela sera nécessaire, s'il faut combattre de nouveaux reculs sociaux, nous serons prêts!

Mais ce bel outil, désormais nous pouvons le ranger dans la caisse à outils. En l'absence de revendications et de perspectives communes, il n'est plus nécessaire de chercher à se rencontrer chaque semaine pour maintenir coûte que coûte une intersyndicale sous perfusion. Les récentes négociations interprofessionnelles sur les retraites complémentaires et sur l'Assurance chômage l'ont montré, chacun négocie avec ses propres mandats et revendications et c'est bien normal. Certains signent, d'autres ne signent pas. Et de la même manière, nous nous engagerons dans les négociations et concertations à venir avec nos propres revendications, comme nous l'avons toujours fait. FO a toujours rejeté le syndicalisme rassemblé, qui porterait atteinte à la démocratie et ferait disparaître le pluralisme syndical.

Ce syndicalisme rassemblé nous a donné la loi sur la représentativité, que nous continuons à combattre mais qui s'applique. La volonté de la CGT et de la CFDT, qui avaient signé en 2008 la position commune sur les règles de représentativité, règles ensuite transcrites dans la loi, était bien de limiter le paysage syndical à un nombre restreint d'organisations. Mais elles n'y sont pas parvenues. Nous sommes toujours là et nous le prouvons chaque jour en cette période de renouvellement des CSE. Je peux citer Tokheim, Carrefour, Airbus, mais il y en a bien d'autres! FO se maintient, progresse et nous enregistrons de nouvelles implantations, mais il faut que nous arrivions à nous implanter encore davantage.

Nous sommes toujours là et nous le prouvons chaque jour

Se maintenir et progresser, pour nous faire entendre. Par exemple, sur le Smic, alors que « le groupe d'experts » publie un énième rapport pour recommander de ne pas donner de coup de pouce et proposer la révision de son indexation pour en limiter les augmentations annuelles. Nous en aurons besoin : une petite musique commence à monter sur de nouvelles réformes du marché du travail alors que la conjoncture se dégrade et que l'objectif de plein emploi s'éloigne. Le ministre de l'Économie multiplie les ballons d'essai : reste à charge sur le CPF, réduction de l'indemnisation chômage des travailleurs seniors, remise en cause de la rupture conventionnelle, réduction de délai pour saisir les prud'hommes en cas de licenciement... La liste s'allonge, à chaque fois, pour s'en prendre à notre modèle social et aux droits des salariés. Nous sommes vigilants et prêts à combattre tout nouveau recul social! Sans ambiguïté...

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Pour nos droits, FO œuvre à

Dans un contexte économique morose que traduit déjà une croissance affichant un repli inquiétant, notamment pour l'emploi, cela alors que le chômage remonte et que le plan de relocalisation n'a aucunement fait ses preuves, les attaques envers le monde du travail ne cessent pas pour autant. Refus du gouvernement d'agréer l'accord paritaire sur l'Assurance chômage, annonce d'une loi Pacte II en 2024 qui porterait de nouvelles déréglementations toujours plus profitables aux entreprises, confirmation d'une politique d'austérité toujours plus dure vis-à-vis des dépenses publiques… Autant d'affronts et autres attaques auxquels fait face FO qui défend sans relâche les droits des travailleurs, notamment lors des négociations interprofessionnelles.

Négociations « emploi des seniors » : le gouvernement accentue la pr

Pression sur les organisations syndicales. Alors que les négociations sur l'emploi des seniors s'ouvriront prochainement, Matignon a annoncé le 27 novembre sa décision de différer l'agrément de la convention sur l'Assurance chômage, à la suite de l'accord du 10 novembre. Motif du refus? L'accord serait *« incomplet »* car il manque le volet sur l'indemnisation des seniors, selon l'exécutif. En attendant, les règles actuelles de l'Assurance chômage seront donc prolongées jusqu'au 30 juin 2024, via un décret dit de « jointure ». Lors des négociations ardues sur l'Assurance chômage, à l'initiative de FO l'indemnisation des seniors a été renvoyée aux prochaines négociations sur l'emploi de ces derniers. Matignon attend donc un accord à ce sujet, *« un avenant sur les seniors »*, pour agréer la convention de l'Assurance chômage. Cette décision témoigne *« d'un manque de confiance du gouvernement dans le dialogue social et les interlocuteurs sociaux »*, a réagi Michel

© PATRICK ALLARD/REA

contrer toutes les attaques

Agirc-Arrco : début des discussions sur les dispositifs de solidarité

Le 28 novembre, les syndicats et le patronat, réunis au siège du Medef, ont lancé les travaux du groupe de travail paritaire de l'Agirc-Arrco, chargé de réfléchir à la revalorisation des dispositifs de solidarité. Un sujet qui a été source de vives tensions à l'automne. Après avoir menacé de ponctionner l'Agirc-Arrco et d'inscrire dans le PLFSS un tel financement de la hausse des petites pensions prévue par la réforme des retraites, le gouvernement s'est finalement ravisé. *« Il n'a jamais été question de faire les poches des partenaires sociaux. [...] En revanche, on leur demande de négocier des mesures de solidarité »*, a indiqué le 24 octobre Thomas Cazenave, ministre des Comptes publics. Concession de dernière minute, ce groupe de travail, inscrit dans l'accord de l'Agirc-Arrco du 5 octobre, permet aux syndicats gestionnaires du régime complémentaire de garder la main. Pour FO, cela constitue un geste d'ouverture. Mais la confédération met des garde-fous. Pas question de financer les retraites de base. Les interlocuteurs sociaux décideront par eux-mêmes des mesures possibles, uniquement en direction des allocataires du régime complémentaire.

Prochains rendez-vous : 20 décembre et 19 janvier

Cette première réunion, le 28 novembre, a posé les bases de travail. Les syndicats ont demandé des chiffres précis à l'Agirc-Arrco sur le coût des dispositifs de solidarité, leur répartition, le nombre de bénéficiaires. Selon ces données, les dispositifs de solidarité représentent déjà 26% des prestations versées, entre pensions de réversion et majoration familiale notamment. Les prochaines réunions, le 20 décembre et le 19 janvier, devraient permettre d'aborder des pistes en direction des retraités les plus modestes. La question du minimum contributif pourrait être abordée. Mais, plus largement, pour les syndicats il s'agira que soit respecté l'équilibre financier de l'Agirc-Arrco. Aucune date butoir n'est fixée à ces discussions. **Ariane Dupré**

© STEPHANE AUDRAS/REA

ression

Beaugas, négociateur FO chargé de l'emploi. Les syndicats se sont en effet engagés par écrit à aborder l'indemnisation des seniors, en intégrant la réforme des retraites, dans les négociations qui vont s'ouvrir. Mais l'exécutif met en garde : si les syndicats ne parviennent pas à un accord, l'État reprendra la main sur l'Assurance chômage : *« On retombera dans l'hypothèse du décret de carence »*, ont averti les services de la Première ministre.

Vers un bras de fer sur l'indemnisation des seniors au chômage?

Cette menace à peine voilée ne doit rien au hasard. Si la feuille de route du ministère du Travail sur les négociations seniors se veut vaste, l'objectif affiché de doublement du taux d'emploi des 60-64 ans, passant de 33% *« à 65% d'ici 2030 »*, implique aux yeux du gouvernement l'adoption de mesures permettant de remplir cet objectif. Un des moyens d'y parvenir serait-il de réduire leurs allocations chômage? Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, a répété plusieurs fois depuis fin novembre être favorable *« à aligner la durée d'indemnisation des chômeurs de plus de 55 ans (vingt-sept mois) sur celle des autres chômeurs, soit dix-huit mois »*, suscitant un tollé syndical. Hors de question pour FO, qui demande par ailleurs des sanctions pour les entreprises licenciant les seniors. **Ariane Dupré**

Pour nos droits, FO œuvre à

Austérité : une louchée de plus pour le

Les craintes d'un repli de la croissance sont confirmées. Le PIB, indique l'Insee, s'est contracté de 0,1% au troisième trimestre. Si c'est encore le cas au quatrième, cela indiquera une récession. Bercy maintient toutefois son scénario d'une croissance à 1,4% l'an prochain, socle de construction des projets budgétaires, sur lesquels pleuvent des 49.3 pour leur

© RICHARD DAMORET/REA

Relocalisation d'activités : le rapport

L'enthousiasme n'est pas de mise concernant les premiers effets du plan de relocalisation d'activités (inséré au plan France Relance), lequel a été décidé par l'exécutif en pleine pandémie, dès l'été 2020. C'est ce qu'il ressort du rapport publié le 23 novembre par la Cour des comptes. Ce plan, *« conçu dans l'urgence »*, fixait un *« objectif structurel de diminution des dépendances de l'industrie française et de soutien conjoncturel à l'industrie »*, cela en ciblant cinq secteurs *« critiques »*, dont la santé, l'agroalimentaire et l'électronique. Or, pour l'instant, le bilan est *« en demi-teinte »*, jugent les magistrats. À la fin juin, *« seuls 42% des crédits »* avaient été versés aux bénéficiaires et *« trente-trois projets financés sont entièrement terminés »*. Le plan, géré par Bpifrance, doit mobiliser 838 millions d'euros, sous forme de subventions, pour 531 projets d'investissements industriels retenus.

« Sans objectif stratégique prédominant »

« Les premiers effets socioéconomiques du dispositif apparaissent modestes », et *« les effets en matière de réduction des vulnérabilités* [industrielles, NDLR] *sont aujourd'hui difficilement vérifiables »*. Pour la Cour, les outils de mesure de ce dispositif *« dont le déploiement prendra encore plusieurs années »* ne seraient pas adaptés. Par ailleurs, il y a eu une organisation brouillonne – ce qui a eu un coût –, Bpifrance a dû faire appel à un cabinet privé (pour un coût de 3,2 millions d'euros pour dix mois d'intervention), la sélection des projets s'est effectuée *« sans objectif stratégique prédominant »*... Quant au *« satisfecit »* des chefs d'entreprise, *« il ne dit rien des effets du soutien sur l'économie et la souveraineté du pays »*, assène encore la Cour qui appelle à une

contrer toutes les attaques

satisfecit des marchés?

adoption, sans vote et sans débat. L'OCDE vient toutefois – et une nouvelle fois depuis septembre – d'abaisser sa prévision sur la croissance française, à 0,8% en 2024. La Banque de France la prévoit, elle, à 0,9%. Plus optimiste, le FMI l'estime à 1,3%, la Commission européenne à 1,2%.

La menace de sanctions par Bruxelles

Dans ce contexte morose, le gouvernement, qui vise une réduction des dépenses publiques de seize à dix-sept milliards d'euros l'an prochain, confirme l'axe d'austérité, cela afin de ramener – au pas de course – le déficit public à 2,7% du PIB en 2027. Soit sous le seuil des 3% selon la règle du pacte européen de stabilité, qui doit faire son retour en 2024. Insuffisant, a toutefois asséné le 21 novembre la Commission européenne, pointant une évolution des dépenses françaises *« au-dessus »* de ce qu'elle a *« recommandé »*. *« Cela risque de ne pas être conforme à ce qui était recommandé par le Conseil »*, prévient-elle, envisageant déjà de passer à l'étape de la procédure d'infraction dès juin. Le 1er décembre, l'agence américaine S&P Global Ratings a maintenu à AA la note de la France (note de confiance sur les marchés), affublée toutefois d'une *« perspective négative »*. Réaction du ministre de l'Économie : *« Maintenant, il faut accélérer et tenir la ligne des transformations structurelles de notre modèle économique et social. »* Après celles (retraites, Assurance chômage, etc.) rejetées par les travailleurs, de nouvelles réformes attaquant les droits? Bruno Le Maire se dit *« déterminé, plus que jamais, à réduire le déficit public »*, et entend passer *« au crible toutes les dépenses publiques, sans exception »*. Et de remettre sur la table la baisse des dépenses chômage ou encore certaines dépenses dans le domaine de la santé, déjà lourdement impacté.

Valérie Forgeront

Face à l'inflation alimentaire, le retournement du gouvernement sur les titres-restaurant

« *Rien ne changera pour les Français* » en 2024 en matière de titres-restaurant, annonçait Olivia Grégoire, la ministre déléguée au Commerce, le 14 novembre. Il restera donc possible de les utiliser pour les courses alimentaires, a indiqué le gouvernement. À l'été 2022, leur utilisation a été étendue à tous les produits alimentaires, y compris ceux non directement consommables (farine, pâtes, riz, œufs, poisson, viande). Alors que cette dérogation devait prendre fin le 31 décembre 2023, l'Assemblée nationale a adopté dans l'urgence, le 23 novembre, sa prolongation jusqu'à la fin 2024. Une décision qui renvoie au contexte d'inflation alimentaire toujours forte, à 7,8% en octobre sur un an. Ou encore +21% sur deux ans. Les salaires, eux, n'ont pas suivi cette envolée. Autant dire que le pouvoir d'achat des salariés est bien malmené, au point d'utiliser des titres-restaurant pour faire les courses.

Chloé Bouvier

sévère de la Cour des comptes

évaluation du plan. Un exemple cité en dit long sur cette nécessité. Un fabricant français de poches de perfusion a ainsi reçu 9,4 millions d'euros en 2021 pour se moderniser. Mais l'entreprise, qui *« était détenue par un fonds d'investissement spécialisé dans les retournements d'entreprises en difficulté »*, a été mise en redressement un an plus tard. *« Depuis, des industriels pharmaceutiques ont repris l'activité en s'appuyant sur le concours de l'État, dans le cadre d'une opération de sauvetage de l'entreprise. »*

Valérie Forgeront

Vers une loi Pacte II en 2024?

Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, vient d'annoncer la présentation début 2024 d'un projet de loi Pacte II portant des simplifications de normes pour les entreprises. Cela encore au nom de leur *« croissance »*. Le ministre compte par ailleurs *« regarder »* la manière de *« réduire l'écart entre le brut et le net »* du salaire, mais aussi *« le poids des cotisations »* pour les employeurs. Adoptée en 2019, la loi Pacte (74 articles), qualifiée par FO de régression sociale, a conduit au désengagement de l'État d'entreprises publiques (Engie, Française des jeux) – au risque d'impacter les emplois –, a supprimé le forfait social payé par les entreprises (de moins de 250 salariés) sur l'intéressement et la participation – au risque d'impacter les négociations salariales –, a étendu la déduction forfaitaire patronale sur les heures supplémentaires…

V. F.

FO

SALAIRES, LOGEMENT ASSURANCE CHÔMAGE CONDITIONS DE TRAVAIL

SAISONNIERS

DES CONDITIONS DE TRAVAIL DIGNES

Quand le collectif peut viser quelques salariés!

Le syndicat peut demander au juge qu'il soit mis fin à une inégalité de traitement et demander des dommages et intérêts en réparation du préjudice causé à l'intérêt collectif de la profession.

Un syndicat saisit la juridiction prud'homale afin qu'il soit jugé que les augmentations générales des salaires au sein de la société Thales Dis France (la société) soient opérées au regard de la qualification professionnelle et suivant un coefficient identique, qu'il soit ordonné, sous astreinte, la rectification des bulletins de salaire sur trois ans, pour obtenir le paiement de dommages-intérêts et, subsidiairement, qu'il soit ordonné une expertise.

L'employeur invoque l'irrecevabilité du syndicat au motif que l'action engagée ne viserait à défendre qu'exclusivement les intérêts particuliers de quelques salariés parce que l'augmentation des salaires n'aurait visé que des tranches de salaires et non les catégories professionnelles de chaque salarié, ce qui aurait permis de caractériser une inégalité de traitement entre salariés et notamment envers les ouvriers.

La cour d'appel rejette l'irrecevabilité invoquée par l'employeur.

La Cour de cassation, dans un arrêt du 22 novembre 2023 (n°22-11238), confirme la décision de la cour d'appel : *« 4. Il en résulte qu'un syndicat peut agir en justice pour faire reconnaître l'existence d'une irrégularité commise par l'employeur au regard de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles, ou au regard du principe d'égalité de traitement et demander, outre l'allocation de dommages-intérêts en réparation du préjudice ainsi causé à l'intérêt collectif de la profession, qu'il soit enjoint à l'employeur de mettre fin à l'avenir à l'irrégularité constatée, le cas échéant sous astreinte.*

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 2132-3 du Code du travail dispose :
« Les syndicats professionnels ont le droit d'agir en justice.
Ils peuvent, devant toutes les juridictions, exercer tous les droits réservés à la partie civile concernant les faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif de la profession qu'ils représentent. »

5. L'arrêt retient que l'action du syndicat tend, sur le fondement de l'égalité de traitement, à solliciter des augmentations générales de salaire revalorisées dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire de l'article L 2242-8 du Code du travail, au regard de la qualification professionnelle et suivant un coefficient identique.

6. La cour d'appel en a déduit à bon droit que l'action du syndicat, qui tend à la reconnaissance d'une irrégularité au regard du principe de l'égalité de traitement et à mettre fin à cette irrégularité, relève de la défense de l'intérêt collectif de la profession, la circonstance que seuls quelques salariés de l'entreprise seraient concernés par la violation du principe d'égalité de traitement alléguée étant sans incidence sur le droit d'agir du syndicat. »

Même si cela ne concerne que quelques salariés, il y a bien violation de l'intérêt collectif de la profession!

Secteur juridique

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

Votre organisation syndicale nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous et votre famille : auto, habitation, santé, crédit…

Et aussi des solutions adaptées au monde de l'entreprise et des associations.

→ **Pour plus d'informations : macif.fr**

MACIF

La Macif, c'est vous.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

MUTUALITÉ FRANÇAISE MEMBRE DE LA **Les contrats santé** distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits SOCRAM BANQUE, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. **Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr)**

Logement, durée des contrats, salaire : l'urgence d'améliorer la situation des saisonniers

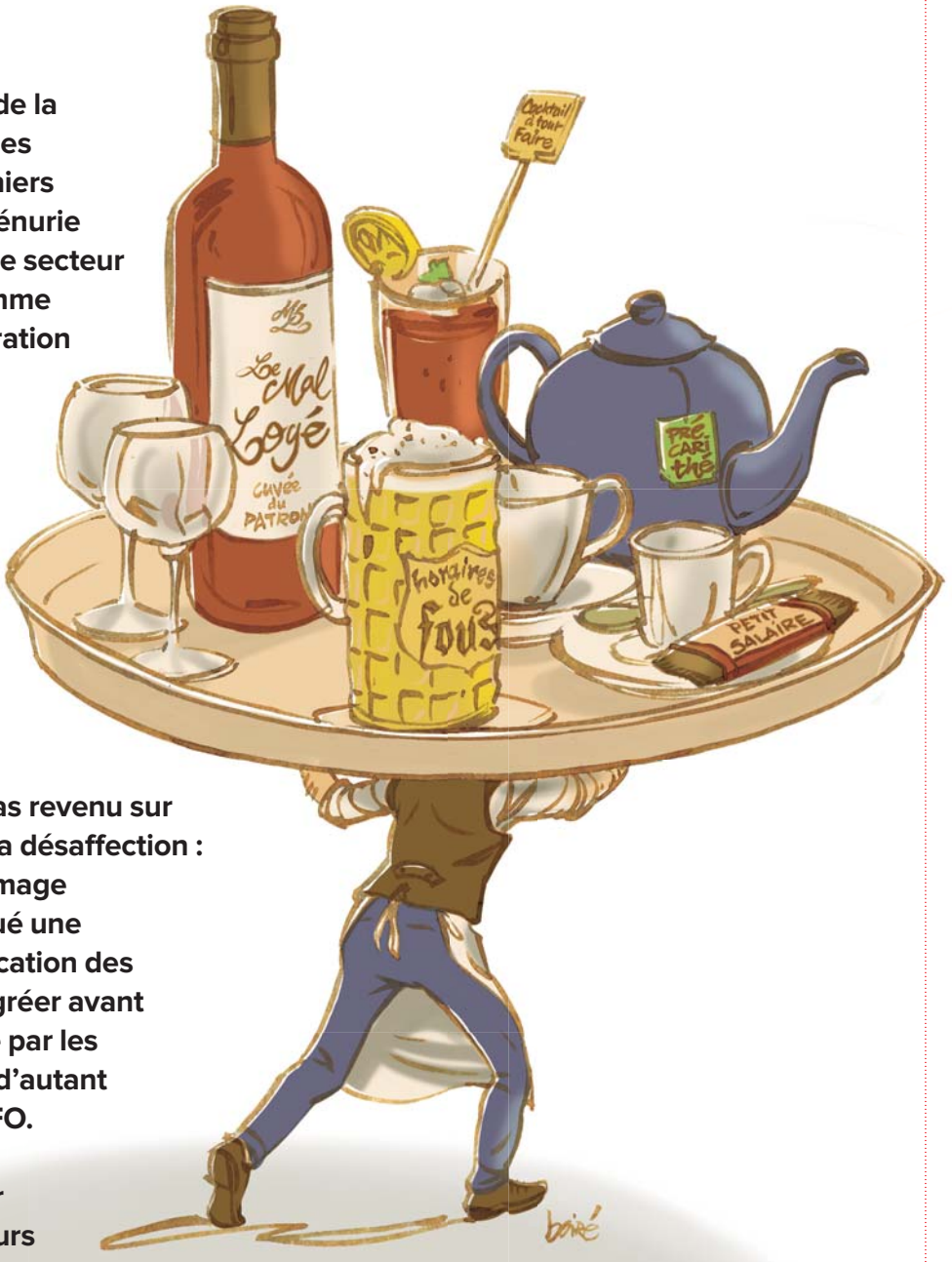

À quelques jours de l'ouverture de la saison dans les stations de ski, des centaines de travailleurs saisonniers manquent encore à l'appel. La pénurie est désormais structurelle dans le secteur des remontées mécaniques, comme elle l'est dans l'hôtellerie-restauration et la production agricole qui affrontent une intensification des difficultés de recrutement depuis la crise sanitaire. Tardif et constitué de mesures entrant en pleine application en 2024, sur le logement, l'accompagnement, la formation, le plan gouvernemental de mai dernier n'a eu aucun effet cette année. Et l'exécutif n'est pas revenu sur l'une des principales causes de la désaffection : les réformes de l'Assurance chômage qui, depuis fin 2021, ont provoqué une chute moyenne de 20% de l'allocation des saisonniers. Pis, en refusant d'agréer avant mi-2024 le nouvel accord trouvé par les interlocuteurs sociaux, il diffère d'autant les améliorations obtenues par FO. Dans ce contexte, toute l'organisation est mobilisée pour améliorer les droits des travailleurs saisonniers, et sécuriser leur parcours.

Logement, durée des contrats, salai
la situation des saisonniers

Alors que la saison commence le 16 décembre dans les stations de ski, des centaines de postes saisonniers restent vacants. Dans les remontées mécaniques, les centres de vacances, les hôtels et restaurants. Fin novembre, 20% des offres d'emploi étaient non pourvues selon l'Association nationale des maires des stations de montagne, qui jugeait la situation moins mauvaise que celle de l'an dernier. Les difficultés de recrutement, ajoutées au manque de neige, avaient alors contraint nombre de stations à fermer plus tôt !

Un plan gouvernemental tardif et insuffisant

Mais l'optimisme n'est pas de mise pour Éric Becker, conseiller fédéral chez FO-Transports et logistique-UNCP, et référent national « saisonniers » dans le secteur des remontées mécaniques. *« Les employeurs n'ont reçu en moyenne que deux propositions pour un poste, contre une quinzaine avant la crise sanitaire. Cela confirme la disparition d'une partie des travailleurs habitués à "faire saison" »*, commente-t-il. À son tour, le secteur des remontées mécaniques est confronté aux pénuries structurelles de saisonniers que l'hôtellerie-restauration et la production agricole connaissent de longue date. Et avec une intensité inédite depuis la période Covid. En 2022, 65000 postes n'ont pas été pourvus, tous secteurs confondus.

Remontées mécaniques :
remise en cause de l'activité partielle pour défaut d'enneigement

Décidément, novembre aura soufflé le chaud et le froid pour les quelque 15000 salariés saisonniers attendus dans le secteur des remontées mécaniques pour l'ouverture de la saison. Il s'est conclu sur une bonne nouvelle alors que l'inflation reste élevée (+3,4% en novembre sur un an, selon l'Insee). En effet, le salaire conventionnel des pisteurs, des personnels techniques entretenant les infrastructures, des conducteurs d'engins qui dament les pistes, des personnels chargés de la vente de forfaits ou de l'accueil, a été augmenté de 4,5% à compter du 1er décembre, en vertu de l'accord salarial qu'a signé FO (organisation majoritaire) le 27 novembre. *« L'accord compense l'inflation et permet à la branche des remontées mécaniques et des domaines skiables d'être en conformité avec le Smic »*, explique Éric Becker, conseiller fédéral chez FO-Transports et logistique-UNCP, et référent national « saisonniers ». Il juge l'accord *« satisfaisant »* : applicable à toutes les catégories socio-professionnelles, l'augmentation évite un tassement de la grille.

Mais l'horizon s'est aussi obscurci. Le 21 novembre, lors d'une réunion des interlocuteurs sociaux de branche au ministère du Travail, celui-ci a confirmé son intention de durcir les conditions d'attribution de l'activité partielle (chômage partiel) de droit commun. Le déficit d'enneigement ne serait plus apprécié par les services de l'État comme une circonstance exceptionnelle ouvrant droit, à ce titre, à la mise en activité partielle des salariés des entreprises impactées. Déjà, la saison dernière, certains services de l'État avaient arbitré en ce sens, avant de faire marche arrière. *« L'exécutif considère que le manque de neige est devenu récurrent avec le réchauffement climatique »*, note Éric Becker.

« L'exécutif ne comprend pas les enjeux de la saisonnalité en montagne »

Le 21 novembre, les employeurs se sont vus enjoints de trouver des solutions alternatives, notamment via la pluriactivité des salariés. Et vite : le durcissement des conditions d'attribution entrerait en vigueur à l'hiver 2024-2025. Ce qui inquiète FO. *« L'exécutif ne comprend pas les enjeux de la saisonnalité en montagne. Les saisonniers y sont souvent à temps complet. Leur activité est moins propice à la pluriactivité. Et celle-ci n'est pas envisageable pour tous – étant donné leur nombre important – ni dans toutes les vallées. En plus, les fonds formation se réduisent comme peau de chagrin »*, appuie Éric Becker. Lequel pointe les risques pour l'emploi. Particularité de la convention collective des remontées mécaniques et domaines skiables, elle organise la priorité de réembauchage des salariés ayant déjà fait une ou plusieurs saisons, et la reconduction obligatoire du contrat de travail saisonnier *« au terme d'une première saison concluante »*. *« En cas de besoin, l'activité partielle doit être obligatoirement appliquée. C'est vital pour l'économie des vallées »*, conclut le militant.

Élie Hiesse

ire : l'urgence d'améliorer

Salaire peu élevé en raison de contrats courts et/ou à temps partiel, emploi précaire, protection sociale limitée, conditions de travail pénibles, difficultés à se loger décemment dans les zones touristiques comme rurales… la crise sanitaire a rendu criante la précarité de l'emploi saisonnier et a amorcé la désaffection des salariés. Entrées en vigueur à partir d'octobre 2021, quand l'inflation commençait à exploser, les nouvelles règles de l'Assurance chômage ont transformé la désaffection en

FO se bat pour une meilleure indemnisation chômage

Un saisonnier occupe en moyenne 3,3 postes par an, contre 1,6 poste pour l'ensemble des salariés, tous contrats confondus, indique Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi. Et 40% des contrats saisonniers ont une durée inférieure à un mois. Autant dire que ces travailleurs précaires sont particulièrement impactés par les réformes de l'Assurance chômage imposées par l'exécutif depuis 2021. La durée minimale de travail requise pour ouvrir des droits a ainsi bondi de quatre à six mois. Quant à la période de rechargement des droits, elle est passée de un à six mois. *« Or avec le dérèglement climatique, à la montagne ou pour les travaux agricoles, une saison ne dure plus six mois et c'est de plus en plus dur pour les saisonniers d'être indemnisés »*, alerte Michel Beaugas.

L'entrée en vigueur des nouvelles règles repoussée

Pire, comme pour tous les salariés dont les contrats sont entrecoupés de périodes de chômage, les jours non travaillés sont désormais pris en compte pour calculer le salaire journalier de référence (SJR), ce qui a fait baisser le montant de l'allocation. Pour un saisonnier, le manque à gagner est de plus de 140 euros sur un mois, selon un récent chiffrage de l'Unédic.

Pour améliorer l'accès de ces travailleurs à une indemnisation chômage, FO revendique un retour aux règles de la convention Unédic de 2017, avec une ouverture de droits dès quatre mois d'affiliation, un rechargement des droits dès un mois de travail et aucun décompte des jours non travaillés dans le calcul du SJR.

La négociation interprofessionnelle sur l'Assurance chômage, qui s'est achevée mi-novembre, a répondu en partie à ces demandes. En effet, pour les saisonniers, la durée minimale d'affiliation pour être indemnisé a été abaissée de six à cinq mois. La création d'une filière dédiée leur permet d'être mieux identifiés. Par ailleurs, le plafond de la prise en compte des jours non travaillés dans le calcul du SJR a été réduit de 75% à 70%, entraînant une revalorisation de l'indemnisation.

Reste que l'entrée en vigueur de ces nouvelles règles, initialement prévue pour le 1er janvier 2024, vient d'être repoussée de six mois par le gouvernement, qui refuse d'agréer en l'état l'accord trouvé par les interlocuteurs sociaux.

Clarisse Josselin

Logement, durée des contrats, salaire : l'urgence d'améliorer la situation des saisonniers

quasi-désertion. Et pour cause, les saisonniers, enchaînant contrats courts et périodes non travaillées, ont vu leur allocation chuter de 20%, en moyenne.

Ce n'est pas faute d'avoir alerté. Dès février 2022, lors d'une rencontre au ministère du Travail pour y présenter son cahier revendicatif sur les saisonniers, FO exigeait des dispositions spécifiques pour ces salariés, ainsi que la restauration de l'ouverture de droits dès quatre mois de travail, le rechargement des droits dès un mois. Des revendications défendues de nouveau lors de la négociation interprofessionnelle sur l'Assurance chômage achevée mi-novembre, et sur lesquelles FO a partiellement obtenu gain de cause.

Pour sécuriser les parcours, la confédération, qui défend un statut protecteur pour les saisonniers avec les fédérations FGTA-FO et le secteur FO-Remontées mécaniques et domaines skiables, a engagé un travail de réactualisation de sa plateforme revendicative, nourri par plusieurs études auprès des saisonniers. Il y a urgence à agir. Si l'exécutif s'est enfin saisi du sujet le 30 mai, son plan sur trois ans – qui enjambe donc la période des Jeux olympiques – est déjà sans incidence sur 2023, les quinze mesures entrant en pleine application en 2024. Pour l'essentiel, il se résume au développement de programmes existants pour mettre en œuvre les solutions d'emploi pendant l'intersaison ou la pluriactivité. Mais il ne dit rien des nécessaires hausses de salaire et amélioration des conditions d'emploi et de travail, seules réponses au manque d'attractivité des emplois pour FO.

Élie Hiesse

La FGTA-FO tient ses premières assises

La fédération FGTA-FO, qui à travers les secteurs des hôtels-cafés-restaurants (HCR) et de la production agricole représente 60% des saisonniers, a organisé le 22 novembre à Vanves ses premières « Assises des saisonniers ». L'objectif était de bâtir une plateforme de revendications communes pour améliorer les droits de ces 600 000 travailleurs et leur permettre de vivre et travailler dignement.

Cette journée d'échanges s'est déroulée en présence de Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi, et de quarante-deux secrétaires généraux des unions départementales concernées par la saisonnalité. Ces derniers, au plus près du terrain, sont aussi ceux qui négocient les conventions collectives départementales et régionales.

La confédération FO est aux côtés des saisonniers depuis de nombreuses années. Avec un groupe de travail dédié, elle a élaboré un cahier de revendications remis en 2022 au ministère du Travail. La FGTA-FO a souhaité lancer la réactualisation de ses revendications. *« Depuis le Covid, le rapport de force s'est inversé, désormais ce sont les patrons qui cherchent des saisonniers*, a souligné Nabil Azzouz, secrétaire fédéral chargé des HCR. *Officiellement, il y a 70 000 emplois non pourvus dans l'agriculture et 70 000 dans les HCR, mais c'est certainement plus, nous devons en profiter pour nous faire entendre. »*

Rémunération, logement, formation, conditions de travail… onze thèmes ont été discutés au cours de la journée. Certaines demandes dépassent le cadre de la FGTA-FO, comme l'accès à un logement décent. D'autres sont plus sectorielles. Ainsi, dans les HCR, la FGTA-FO revendique une majoration de 25% des heures supplémentaires (de la 36e à la 39e) et non plus de 10%, comme le permet un accord dérogatoire. Nabil Azzouz a aussi dénoncé la possibilité de faire travailler un saisonnier jusqu'à trois semaines d'affilée non-stop, en repoussant ses repos sans contrepartie.

Des travailleurs souvent très isolés

Dans la production agricole, les conditions de travail sont extrêmement pénibles. Les récoltes se font aux mois les plus chauds, et pour moitié dans le sud de la France. Quatre saisonniers sont morts cette année en Champagne en vendangeant en pleine chaleur. *« On exige que les saisonniers aient accès à un point d'eau sur leur lieu de travail, à des toilettes, à un point d'ombre et à un abri en cas d'intempéries »*, a expliqué Guillaume Tramcourt, secrétaire fédéral chargé du secteur.

En Charente et Charente-Maritime, après un an et demi de négociations, les unions départementales FO ont obtenu une indemnité transport pour les saisonniers qui se déplacent entre les champs avec leurs véhicules personnels, a expliqué Catherine Savolon, de Charente-Maritime, un exemple qui pourrait être reproduit ailleurs.

Ces avancées sont importantes car les saisonniers sont souvent très isolés. *« Il règne une omerta dans l'agriculture et les remontées de terrain sont très difficiles »*, a rappelé Pierre Courrèges-Clercq de Dordogne. L'élaboration de la plateforme revendicative fédérale va se finaliser en lien avec la confédération. Un guide pratique à destination des saisonniers est également en préparation.

Clarisse Josselin

À VOUS QUI SOUHAITEZ DONNER DU SENS AUX ŒUVRES SOCIALES

Fidèle à notre histoire syndicale, nous vous accompagnons pour favoriser les progrès sociaux dans l'entreprise, simplifier votre mission et proposer des produits et services adaptés aux besoins des salariés.

UpCoop élargit ses domaines d'expertise en vous proposant des solutions digitales concrètes et efficaces pour valoriser votre mission d'élu au service des bénéficiaires : billetterie sur mesure pour la gestion des dotations et subventions, maîtrise de votre politique d'Activités Sociales & Culturelles, formalisation de la comptabilité du CSE, accès à un panel de prestations juridiques, outils de communication personnalisables.

Coopérative de salariés créée par des militants syndicaux, partenaire historique des organisations syndicales et entreprise à mission, UpCoop vous accompagne pour négocier et avoir les moyens d'agir dans l'intérêt collectif.

Upcadhoc

Upchèque culture

Upsport & loisirs

Upkalidea

Retrouvez les solutions UpCoop sur **up.coop**
Contactez notre équipe partenariats :
infopartenariatsetcooperation@up.coop

La coopérative UpCoop
est partenaire de

FO | Up Coop

bearideas Photo : Shutterstock / Roman Samborskyi

© SERKAN SENTURK/ZUMA-REA/ZUMA-REA

Québec : les fonctionnaires prêts à la grève générale illimitée

Une mobilisation massive a réuni 600 000 personnes fin novembre contre l'austérité dans le service public. La province sera à nouveau paralysée du 8 au 14 décembre.

Ils étaient près de 600 000 à faire grève ou à débrayer la semaine du 20 novembre, soit près de 10% de la population active : les fonctionnaires québécois, menés notamment par le Front commun intersyndical, se mobilisent massivement pour réclamer des augmentations de salaire à la hauteur de leur engagement au travail, et afin de lutter contre l'inflation. Aux piquets de grève, la question des conditions de travail des enseignants, des personnels soignants et des travailleurs sociaux était également très présente. Classes surpeuplées pour les uns, horaires à rallonge pour les autres, arrêts maladie et burn-out pour tous. *« Le Québec est frappé de plein fouet par l'austérité, comme nous en Europe. Les effectifs du service public sont réduits, donc les salariés restants doivent travailler beaucoup plus »*, expose Branislav Rugani, secrétaire confédéral du secteur international de Force Ouvrière.

Hausses de salaire de 30% pour les députés

Après des mois de discussion, les négociations entre les syndicats locaux et le gouvernement ont fini dans l'impasse : l'exécutif s'est borné à proposer une augmentation de salaire de 10,3% sur cinq ans et une prime de 1000 dollars (environ 680 euros) pour chaque fonctionnaire. À titre de comparaison, les députés québécois ont voté en juin une augmentation de leur propre salaire de 30%. Le gouvernement québécois a par ailleurs alloué des milliards de dollars de subventions publiques afin de favoriser l'implantation d'une filière de batteries électriques pour véhicules.

Le 27 novembre, 25 000 fonctionnaires des ministères et organismes gouvernementaux se sont également dotés d'un mandat de grève, à déclencher au moment opportun. Face à la colère des Québécois, le gouvernement a choisi de nommer un conciliateur. Une nouvelle grève massive est également programmée du 8 au 14 décembre afin d'accentuer la pression. Dernière sommation avant le déclenchement d'une grève générale illimitée, si aucun accord ne devait être trouvé d'ici la fin de l'année.

Fanny Darcillon

Italie : grève le 15 décembre pour la défense du service public et contre l'austérité

Le budget 2024 conçu par le gouvernement ultraconservateur de Giorgia Meloni met pour le moins en colère les syndicats italiens. Après une importante grève des salariés du secteur public et des transports mi-novembre, les organisations syndicales ont donc à nouveau appelé à descendre dans la rue le 15 décembre, pour une grève générale. *« Les Italiens devancent ce contre quoi nous nous battons aujourd'hui au niveau européen : l'austérité 2.0, qui entraîne un service public a minima »*, analyse Branislav Rugani. Le conflit s'est d'autant plus enflammé que le ministre des Transports, Matteo Salvini, a imposé des restrictions à la mobilisation dans son secteur, considérant la grève comme un *« caprice »*. *« Le droit de grève est attaqué de partout*, souligne Branislav Rugani. *Les gouvernements européens tentent de grignoter petit à petit les droits syndicaux. »*

F. D.

Des chiffres utiles au quotidien…

Ce qui change

C'est au 1er décembre qu'a pris fin, pour les nouveaux retraités, le système de malus qui était appliqué depuis 2019 aux pensions du régime complémentaire Agirc-Arrco. Ce système, qui visait à inciter les salariés à travailler une année supplémentaire, réduisait de 10% pendant trois ans la pension complémentaire des salariés partant à la retraite dès l'âge légal et avec une pension de base à taux plein. Alors que la réforme des retraites de 2023 reporte de deux ans l'âge légal de départ, il était impératif pour FO que ce système de malus, qui n'a en rien montré son efficacité, passe aux oubliettes. L'accord Agirc-Arrco signé en octobre, notamment par FO, acte donc sa fin. Le malus est supprimé pour les personnes arrivées en retraite depuis le 1er décembre. Pour celles qui l'étaient déjà, le bonus-malus sera supprimé en avril 2024. **V. F.**

SMIC — SALAIRE

11,52 € Le Smic a augmenté de 2,22% au 1er mai 2023. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,25 euro, passant de 11,27 à 11,52 euros.

SÉCURITÉ SOCIALE

3 666 € Gelé, le plafond de la Sécurité sociale s'élève donc toujours à 3 666 euros par mois pour 2023. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de Sécurité sociale.

ALLOCATIONS FAMILIALES

141,99 €	Pour 2 enfants à charge (plafond).
323,91 €	Pour 3 enfants à charge (plafond).
505,83 €	Pour 4 enfants à charge (plafond).
181,92 €	Par enfant en plus à charge.
71,00 €	Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.

CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), chiffres provisoires

-0,2%	en novembre 2023 (+0,1% en octobre 2023).
+3,4%	en novembre 2023 sur un an (+4% en octobre 2023).

En novembre 2023, les prix à la consommation se replient de 0,2% sur un mois et augmentent de 3,4% sur un an.

% COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

9,2%	**CSG** (impôt) – 9,2 % depuis le 1er janvier 2018 et sur 98,25 % du salaire brut depuis le 1er janvier 2012.
0,5%	**CRDS** (impôt) – 0,5 % depuis le 1er février 1996 et sur 98,25 % du salaire depuis le 1er janvier 2012.
	SÉCURITÉ SOCIALE
6,90 %	Assurance vieillesse.
0,40 %	Assurance vieillesse déplafonnée.
	RETRAITES COMPLÉMENTAIRES
	Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :
3,15 %	Tranche 1.
8,64 %	Tranche 2.
0,024%	Apec.
0,14%	CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.
	Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1er janvier 2019.
0,86%	Tranche 1.
1,08 %	Tranche 2.

FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1er juillet 2023

4,92 €	(brut) **Valeur du point**.
5 904 €	(brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.
1750,86 €	(brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 361.
11,10%	**Retenue pour pension**.
9,2 %	**CSG** (impôt) 9,2 % de 98,25 % du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.
0,5 %	**RDS** (impôt) 0,5 % de 98,25 % du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20 % du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5 % employeur et 5 % fonctionnaire.

Dans l'aérien, inquiétude chez les contrôleurs, personnels navigants et agents au sol

Alors que les personnels d'Air France viennent d'être informés du départ de leur compagnie des terminaux d'Orly, les contrôleurs aériens voient leur droit de grève de plus en plus contraint.

Le secteur aérien est en pleine agitation. Les premiers à déposer un préavis de grève ont été les contrôleurs aériens, le 20 novembre dernier. Un texte de loi, à l'initiative du Sénat et voté définitivement par le Parlement le 15 novembre, impose à ces professionnels de déclarer leur participation à une grève 48 heures à l'avance. *« Or nous sommes déjà soumis à une obligation de service minimum et pouvons être réquisitionnés »*, déclare Laurent Notebaert, secrétaire général du SNNA-FO, indiquant : *« Cette double restriction n'est pas constitutionnelle. »* Le syndicat a donc mobilisé ses contacts à l'Assemblée nationale, visant à ce que les députés saisissent le Conseil constitutionnel. Les inquiétudes portent aussi sur le fait qu'un délai maximum de conservation des déclarations de grève mises en place ne soit pas précisé, ce qui *« pourrait permettre »* de *« cibler les agents en fonction de leur propension à participer »* à des grèves. Le Conseil devra se prononcer dans un délai d'un mois.

Nouvelle manif à Orly le 14 décembre

Les personnels d'Air France ont quant à eux organisé un rassemblement intersyndical à Orly le 28 novembre. Une mobilisation assortie d'un préavis de grève. La problématique qui les concerne est bien différente : leur employeur a décidé de mettre fin à la présence de la compagnie sur les terminaux d'Orly. Une présence qui date de 1952. Une partie des dessertes sera désormais confiée à Transavia. *« Mais Transavia n'a pas de personnel au sol, et donc sous-traite l'accueil des clients »*, rappelle Christophe Maloggi, secrétaire général de FO-Air France. Une autre partie des lignes sera transférée sur Roissy-Charles-de-Gaulle. *« Ce qui pose problème aux personnels qui se sont installés au sud de Paris pour être au plus près de leur lieu de travail ou aéroport de départ. »* Sans compter les salariés qui travaillent dans les aéroports desservis en province. Au total, plus d'un millier de salariés seraient impactés par ce projet que les syndicats qualifient de *« socialement destructeur »* et *« économiquement néfaste »*. FO a lancé une expertise afin de pouvoir élaborer une contre-proposition. *« Notre priorité c'est de conserver l'activité telle quelle*, résume Christophe Maloggi. *Si ce n'est pas possible, nous demanderons à ce qu'Air France continue d'assurer l'assistance au sol, même pour des vols Transavia. »* Le projet de la direction devrait être finalisé d'ici la mi-février 2024. Les syndicats appellent eux à une manifestation sur le site d'Orly le 14 décembre.

Sandra Déraillot

SNCF : FO-Cheminots fustige « *l'aumône* » salariale

Seulement 1,8% d'augmentation générale au 1er janvier 2024 à la SNCF… *« Mais de qui se moque-t-on ? »*, réagissait le 10 novembre, dans un communiqué, FO-Cheminots, alors que deux jours plus tôt la direction avait fait connaître sa proposition sur les salaires. Depuis, deux syndicats (non majoritaires à eux deux) ont annoncé signer l'accord salarial. La fédération FO a qualifié, elle, la proposition de la direction d'*« aumône »*, alors que *« depuis 2014, les salaires des cheminots de la SNCF ont reculé de 12% par rapport à la hausse du coût de la vie »*.

Mesures individuelles et de saupoudrage

La direction, qui prévoit le versement en décembre d'une prime de partage de la valeur (400 euros pour un temps plein) aux quelque 140 000 agents, estime que la hausse des salaires – à laquelle elle consacrera une enveloppe de 300 millions – sera de 4,6% en 2024. Mais c'est une moyenne qui intègre des mesures individuelles, ainsi la revalorisation de différentes primes (pour le travail de nuit, les jours fériés…) et des mesures pour les bas salaires. Illustration de la réalité de ces bas salaires dans l'entreprise… la direction assure qu'au 1er janvier prochain, aucun salaire ne sera *« inférieur au Smic annuel majoré de 10% »*. À la Sncf – comme dans les trois versants de la fonction publique ou encore dans de nombreuses branches du secteur privé –, la grille de salaire subit un écrasement et les salaires d'entrée les plus bas sont régulièrement menacés de passer sous le Smic à chaque revalorisation de celui-ci.

Valérie Forgeront

Lycée pro : mobilisation le 12 décembre contre le saccage du cursus

Vent debout contre la réforme toujours en gestation, l'intersyndicale, formée de neuf organisations dont la FNEC-FP FO, annonce une grève le 12 décembre.

« *Ce projet ne répond à aucun des objectifs annoncés, que ce soit lutter contre le décrochage scolaire ou améliorer la diplomation et l'employabilité* », tranche Pascal Vivier, secrétaire général du SNETAA-FO. La réforme des lycées professionnels n'en finit pas de provoquer l'ire des enseignants. La Fédération des conseils de parents d'élèves vient même d'entrer dans la danse : le 29 novembre, l'intersyndicale et les représentants des parents ont quitté la réunion organisée au ministère pour présenter le projet.

Un premier grief concerne les heures de cours : sur les trois années du cursus, 203 heures disparaissent (dont 85 en terminale). « *Nos élèves ont un niveau scolaire bas*, résume Pascal Vivier. *En seconde, 40% sont en grande difficulté avec la lecture ou l'écriture. Ils ont besoin de plus d'école et de plus de temps.* » Un second grief concerne la mise en place pour les terminales d'une séquence différenciée : après des examens dans la première quinzaine de mai, six semaines seraient consacrées à un stage (pour ceux qui veulent entrer dans la vie active) ou à un renforcement scolaire (pour ceux qui souhaitent poursuivre des études).

Un stage qui fait l'unanimité contre lui

Ce schéma inquiète : « *Rechercher un stage à cette période les mettra en concurrence avec les élèves du lycée général et technologique, qui ont de meilleurs réseaux pour se placer* », observe Pascal Vivier.

Et la terminologie cache un autre bouleversement. Car un « *stage* » n'est pas une « *période de formation en milieu professionnel (PFMP)* ». « *Nous préparons les PFMP avec les entreprises, nous cherchons des employeurs qui peuvent les accueillir, nous suivons les élèves sur le terrain, nous sommes disponibles au moindre besoin* », détaille Pascal Vivier. Alors qu'en stage, l'enseignant passe la main. « *Et sur ces six semaines, nous devrons des heures de travail, probablement à un autre moment de l'année.* » Car si le volume de cours total diminue, une heure trente sera ajoutée aux trente-quatre premières semaines d'enseignement de terminale. « *Alors que notre statut précise que les PLP doivent délivrer dix-huit heures de cours hebdomadaires…* », s'indigne Pascal Vivier. L'intersyndicale demande donc le retrait du texte. Et appelle à la grève le 12 décembre, deux jours avant le passage en CSE du texte officiel.

Sandra Déraillot

Recipharm : FO vent debout contre la fermeture du site

Ces douze derniers mois, ils avaient déjà accepté un plan d'activité partielle de longue durée – qui les avait fait passer à la semaine de quatre jours – et un plan de départs volontaires. Après autant d'efforts consentis, les salariés de l'usine Recipharm de Monts (Indre-et-Loire) ont donc été estomaqués à l'annonce de la cessation d'activité de leur site d'ici juin 2025. Si un repreneur sérieux n'est pas trouvé, 225 emplois sont menacés, de même qu'une expertise importante dans le domaine pharmaceutique : cette usine est l'une des rares en France à conditionner des médicaments injectables.

« Nous ferons tout pour sauver les emplois »

« *C'est une machination du groupe Recipharm pour nous faire passer pour non rentables* », dénonce Serge Aumont, délégué syndical du site où FO est la seule organisation représentative. En effet, en pleine crise du Covid, la direction a décidé d'ouvrir une ligne de production du vaccin Moderna sur le site. Problème : celle-ci n'a jamais été effective car elle ne répond pas aux normes européennes de sécurité. « *C'est une dette que le groupe a lui-même créée, mais il nous rend responsables de cette faillite*, s'indigne le militant. *Nous ferons tout pour sauver les emplois : tout repreneur qui se présentera sera bien accueilli.* » **Fanny Darcillon**

DR

Élections CSE : une hotte de b

Une multitude d'élections professionnelles se sont déroulées ces dernières semaines dans les entreprises pour renouveler les conseils sociaux et économiques (CSE). FO a enregistré d'excellents résultats, dont voici une petite sélection. Mais pour la confédération, la représentativité ne se joue pas qu'à l'heure des urnes. Elle se construit sur le long terme, d'autant que la mise en place de cette instance unique a engendré pour les élus une perte de proximité avec le terrain et un manque de moyens. Après avoir convié les unions départementales et les fédérations à une réunion dédiée début juillet, FO a organisé le 5 décembre la traditionnelle journée des CSE avec, au programme, deux tables rondes réunissant des universitaires, des experts et bien sûr des militants pour dresser un état des lieux et proposer des pistes d'amélioration.

Avec un taux de représentativité de 32,4%, FO confirme sa première place au sein du groupe **Airbus**. Le taux de participation aux élections était de près de 80%. *« Au terme d'un mandat particulièrement éprouvant pour les salariés et leurs représentants, de la crise sanitaire au plan social qui a supprimé 5000 postes – sans aucun licenciement, grâce à FO –, le vote massif en faveur de notre organisation est le témoignage d'une reconnaissance pour notre action et d'une confiance renouvelée »*, se félicite le syndicat de l'avionneur. Avec 38,24% des voix, FO a également renforcé sa première place chez **Airbus Helicopters** à Marignane, dans les Bouches-du-Rhône.

FO progresse dans neuf des quatorze CSE de l'Établissement français du sang (EFS). Avec un taux de représentativité de 26,44%, elle devient la deuxième force syndicale de l'établissement au niveau national. Elle arrive en première position dans les CSE de Bourgogne-Franche-Comté (où elle passe de 53,24% à 100%), de La Réunion-océan Indien (passant de 0% à 62,2%), des Hauts-de-France, de Normandie et de la Martinique.

FO prend également la deuxième place chez Pôle emploi au niveau national, avec plus de 18,5% de représentativité (+1,5 point). Elle n'est plus qu'à 0,25 point de la première organisation syndicale. Le syndicat maintient sa première place dans les régions des Pays de la Loire et de l'Île-de-France.

Avec 34% des voix, FO est redevenue la première organisation syndicale au sein de la chaîne de magasins de vêtements C&A.

FO a plus que réussi son implantation chez Kriter Patriarche, leader des vins mousseux, puisqu'elle se hisse directement à la première place, avec une représentativité de 41,86%.

FO poursuit son développement dans les ports français. Le syndicat a obtenu plus de 25% de représentativité au port de Calais-Boulogne. Il s'est également implanté dans de nouveaux ports comme à Cherbourg, La Réunion ou La Rochelle.

FO cartonne chez McDonald's Île-de-France. Dans la filiale Paris-Nord, le syndicat a progressé de près de 20 points, passant de 45% à 64% de représentativité. À Paris-Est, FO garde sa première place avec 45% de représentativité et 24 points d'écart avec la seconde organisation syndicale. Le syndicat est aussi arrivé en tête à Paris-Sud, avec 26% de représentativité, et garde la gestion du CSE.

Après plusieurs années d'absence, FO a réussi son implantation au sein de l'UES des Bateaux parisiens (groupe Sodexo) en décrochant la troisième place. La section syndicale a été créée en décembre 2022 dans cette entité qui regroupe les sociétés Batobus et Bateaux parisiens, leader des croisières repas et commentées sur la Seine.

FO a cartonné chez Bouygues Énergies et services en remportant 70,74% des voix (+8 points).

À la Semitour Périgord, entreprise gestionnaire des sites touristiques de Dordogne tels que les Grottes de Lascaux, FO a obtenu plus de 53% des suffrages et devient donc la première organisation. Cette société d'économie mixte est également gestionnaire de sites d'hébergement.

À l'issue du cycle électoral sur les quatre sites de **Blédina**, filiale du groupe Danone spécialisée dans la nutrition infantile, **FO occupe la première place avec 38,27% des voix** (+4 points).

Chez **Vivéa** Résidence Senior Mary Flor à Loches, en Indre-et-Loire, **FO a obtenu 100% des voix aux élections professionnelles.**

FO a enregistré de belles victoires au Crédit Agricole. À la caisse régionale Centre France, le syndicat a remporté 35,25% des voix et conforte ainsi sa première place. Il possède des élus dans les cinq départements et dans tous les collèges. Au Crédit Agricole CIB, banque de financement et d'investissement du groupe, FO est également arrivée en tête au premier tour des élections au conseil d'administration pour le collège non-cadres, avec 52,73% des voix.

Avec 37,2% des voix (+7 points), FO confirme sa première place chez Carrefour Market. L'écart est désormais de 15 points avec la seconde organisation syndicale.

Avec 100% des voix au premier tour, FO a fait carton plein chez AD Poids lourds Centre Ouest, entreprise spécialisée dans la réparation des véhicules industriels.

En renouant avec la représentativité, **FO a retrouvé la table des négociations aux Aéroports de Paris** (ADP). Le syndicat

ons résultats pour FO

© F. BLANC

a obtenu un score de 11,57% pour un taux de participation de 70% et huit élus au CSE.

Avec 79,01% de représentativité, FO sort ultra-majoritaire des élections chez Vigouroux Transports 34. La CGT est reléguée à la deuxième place avec 20,99% des voix. FO est également arrivée en tête au sein des **Cars Berthelet 38**, avec 35,47% de représentativité.

Chez Orano DS, FO a remporté 24,93% des voix et la première place à l'issue des élections professionnelles. L'entreprise est spécialisée dans le démantèlement d'installations nucléaires.

Implantation réussie pour le Syndicat maritime Nord FO au sein de la compagnie de ferries transmanche DFDS Seaways. Après s'être implanté dans l'entreprise en septembre 2023, le syndicat a présenté une liste de candidats aussi bien dans les collèges sédentaires que navigants. Il a obtenu plusieurs élus au CSE et devient représentatif.

Avec 83,29% de représentativité, FO a explosé les compteurs chez Keolis Amiens, où le syndicat est désormais ultra-majoritaire. L'entreprise exploite le réseau de transports en commun de la métropole d'Amiens. FO a également obtenu 46,13% de représentativité et décroché la première place chez **DK'Bus 59**, entreprise de transports urbains de Dunkerque. La CGT perd son hégémonie et passe en deuxième position.

Avec 93,6% de représentativité, FO a explosé les scores chez Evian Resort, complexe appartenant au groupe Danone et qui comprend des hôtels, des restaurants et un casino. Il est situé à Évian-les-Bains, en Haute-Savoie, et emploie 500 salariés.

Grâce à un travail de terrain quotidien, FO s'est implantée chez Aqualande, leader français de la truite fumée, implanté dans le département des Landes. Le syndicat a obtenu plus de 27% de représentativité et six élus.

Avec 64% des voix, FO est la première force syndicale chez Euralis (coopérative agricole et alimentaire) sur le site de Maubourguet, dans les Hautes-Pyrénées. Le syndicat a remporté neuf des quatorze sièges à pourvoir.

Chez Gefco France, société de transports routiers de fret, FO confirme sa première place et remporte une victoire écrasante avec 60,89% de représentativité.

FO a cartonné aux cliniques mutualistes de Grenoble et obtient 80,94% de représentativité à l'issue du premier tour des élections CSE. Un deuxième tour doit être organisé, le quorum n'ayant pas été atteint.

Clarisse Josselin

Livre : cinq propositions pour transformer le secteur de l'aide à domicile

Trois chercheurs en économie et en sociologie se penchent depuis une quinzaine d'années sur les métiers du lien et du domicile. Ils publient une synthèse de leurs recherches.

François-Xavier Devetter, Annie Dussuet et Emmanuelle Puissant, deux économistes et une sociologue publient un ouvrage petit mais très complet sur les difficultés et perspectives des métiers de l'aide à domicile. Les auteurs dressent d'abord un état des lieux peu séduisant du secteur : quelque 600 000 aides à domicile œuvrent en France, payées en moyenne 57% d'un temps plein malgré des journées à forte amplitude horaire (car leurs temps de trajet ne sont pas rémunérés). Elles sont exposées à soixante-cinq accidents par million d'heures de travail (contre trente-trois pour l'ensemble des salariés), relèvent de trois conventions collectives et ont au moins cinq statuts d'emploi différents.

« On ne fait pas de profit sur la dépendance »

Dans ce livre, les chercheurs décrivent cinq pistes d'amélioration. Il s'agit d'abord d'ancrer véritablement ces missions dans le champ médico-social avec la création d'un véritable service d'intérêt général, et de mieux les rémunérer. Comment le financer? Par une réflexion sur les crédits d'impôt liés à l'emploi par les ménages les plus aisés de salariés à domicile. *« À l'heure où les services à destination des personnes fragiles peinent à recruter, au point de devoir parfois refuser certaines interventions, comment justifier le soutien à l'emploi auprès des ménages aisés qui souhaitent déléguer leurs tâches domestiques? »* Ils proposent également de sortir ces activités d'une logique marchande et concurrentielle, car *« on ne fait pas de profit avec la dépendance »*. Par ailleurs, analysent les auteurs, des alternatives au métier lorsque l'usure se fait sentir pourraient être créées, soit pour basculer vers une formation, soit pour aller travailler en établissement où les contraintes sont différentes. Enfin, et c'est leur cinquième proposition : l'organisation d'un véritable collectif de travail, avec des temps d'échange en commun, du relationnel, une dimension de travail d'équipe, du temps de formation… De son côté, FO, bien implantée dans ces secteurs, travaille sans relâche à faire aboutir les revendications, tant salariales que sur les conditions de travail et pour un meilleur statut.

Sandra Déraillot

« Aide à domicile, un métier en souffrance – sortir de l'impasse », François-Xavier Devetter, Annie Dussuet, Emmanuelle Puissant, Les Éditions de l'Atelier, 2023, 19 euros.

Documentaire : « Maman elle aide les gens »

François Chilowicz a suivi trois aides à domicile en Moselle. Ce réalisateur qui a beaucoup filmé le travail (celui des personnels navigants, des femmes de ménage, des policiers, des professionnels de la forêt…) décrit ici, sans voix off, le quotidien de ces travailleuses. Marina, Sophie et Taandhuma présentent des profils très différents en termes d'âge, de milieu social, d'expériences de vie… En les observant et en les écoutant il recueille l'essentiel de leur apport, du relationnel surtout, dont les tâches ménagères ou les toilettes ne sont presque que le support. Dès la première visite filmée, le cadre est posé : un métier physique (avec son lot de douleurs), encore mal considéré, réalisé auprès de personnes vulnérables, des horaires extensifs, des salaires trop faibles… Mais un métier qu'elles aiment, et dont elles souffrent de ne pas voir l'utilité reconnue.

Sandra Déraillot

« Aides à domicile, les temps modestes », sur Arte (en replay jusqu'au 22 juin 2024) et You Tube.

Nadine Doudard, DSC chez Yves Rocher : « Les emplois sont sauvés »

Nadine Doudard, 57 ans, est technicienne de production et déléguée centrale FO chez Yves Rocher. Le syndicat vient de faire invalider en justice un accord de gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) prévoyant la suppression de 300 postes. Il est aussi intervenu pour empêcher la fermeture de l'usine de parfums de Ploërmel.

Sauver l'emploi, c'est la priorité de Nadine Doudard, déléguée centrale FO chez Yves Rocher. Et sur ce point, le syndicat vient de remporter deux victoires consécutives. En janvier dernier, la direction avait annoncé la suppression de 300 postes en trois ans dans le cadre d'un accord de gestion des emplois et parcours professionnels (GEPP) signé par deux syndicats majoritaires. L'usine de parfums de Ploërmel semblait également condamnée. Ces deux annonces avaient provoqué un véritable séisme dans le Morbihan, berceau du fleuron de la cosmétique végétale.

Contestant la légitimité juridique de l'accord GEPP, le syndicat, avec l'aide de l'union départementale FO, avait saisi le tribunal judiciaire de Vannes. Et il a obtenu gain de cause : l'accord a été invalidé le 15 novembre.

Quant à l'usine de Ploërmel, la direction a annoncé fin septembre le maintien de l'activité et la recherche d'un repreneur. *« Si on n'avait pas alerté dans les médias, l'usine aurait été fermée en catimini*, estime Nadine. *On attend de voir qui sera l'acquéreur et on négociera avec lui pour préserver les droits des salariés. J'ai déjà vécu une situation similaire, je vais être vigilante. »*

©F. BLANC

Lutter contre les injustices

Cette situation similaire, c'était en 2008, lorsque le service de préparation des commandes, dans lequel elle travaillait alors, avait été cédé à une filiale de La Poste. Les salariés avaient dû suivre, avec une garantie d'emploi de cinq ans. Mais au fil du temps, les commandes s'étaient amenuisées. Nadine, à la tête du syndicat FO, majoritaire, avait alors négocié la réintégration d'une partie du personnel chez Yves Rocher. Elle-même avait retrouvé l'entreprise en 2012. Elle est aujourd'hui technicienne de production à La Gacilly, où elle fabrique des tubes de gel douche, de crème pour les mains et d'après-shampooing.

Si elle a perdu ses mandats lors du transfert, elle a été désignée déléguée centrale en 2014, et elle l'est toujours. Un mandat pour lequel *« il faut savoir temporiser sans pour autant rester sur le banc »*.

C'est grâce à son aplomb que Nadine a découvert le syndicalisme. Fille d'un artisan devenu restaurateur, elle enchaîne les missions d'intérim jusqu'à son embauche en 2001. Elle avait évolué bien loin des syndicats jusque-là, mais un an après son arrivée, lors d'une réunion, elle n'hésite pas à interpeller la direction à propos d'un plan de réorganisation. *« Un délégué syndical était venu me voir à la fin pour me proposer de rejoindre FO, il m'avait dit "tu parles bien" et "tu n'as pas peur de la direction" »*, sourit-elle.

Ce qui l'anime dans l'engagement syndical? Lutter contre l'injustice, aider les salariés à défendre leurs droits et apprendre. Elle vient ainsi de se former sur le handicap pour lutter contre l'augmentation des licenciements pour inaptitude. *« L'état d'esprit a changé depuis quelques années*, regrette-t-elle. *Le fondateur de l'entreprise se souciait des ouvriers. Aujourd'hui, il y a moins d'humanité. La GEPP était une manière de faire le tri dans le personnel. Mais ce sont les anciens qui ont fait en sorte que l'entreprise monte en puissance, on a besoin de tout le monde. »* **Clarisse Josselin**

Secteur
Europe - International

Le devoir de vigilance

- Se saisir du devoir de vigilance dans nos actions syndicales
- Connaître les avancées de la directive européenne
- Connaître les autres législations sur le devoir de vigilance
- Retours et échanges d'expériences

Matinée - Débat à la confédération

16 janvier 2024

9h30 - 14h30

Cet événement est organisé dans le cadre de la convention d'études passée avec l'**Institut de Recherches Economiques et Sociales (IRES)**